

MAIRIE DE THIEUX

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021 DE THIEUX

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Pouvoirs : 0

Date de la convocation : 01/04/2021
Date d'affichage : 01/04/2021

L'an deux mil vingt et un, le 12 avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Nadine GUIGOT, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Mme Nadine GUIGOT, Maire.

Mrs Philippe BUQUET, Nicolas DEMAZURE ; adjoints.

Mmes Sabine BOISSET, Michèle RIQUIER, Christine GREGOIRE.

Mrs Doriane ZAMBONINI, Julien GREGOIRE, Eric POTDEVIN, Bruno DUMESGE.

Absente : Nelly DUHAMEL.

Secrétaire de séance : M. Philippe BUQUET.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 04 mars 2021.

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

Le Conseil Municipal, 6 voix pour et 3 voix contre réuni sous la présidence de Monsieur Philippe BUQUET, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Nadine GUIGOT, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

EXCEDENT	403 625,97 €
----------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

EXCEDENT	22 432,44 €
----------	-------------

RESULTAT DE CLOTURE :

EXCEDENT	426 058,41 €
----------	--------------

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2 - COMPTE DE GESTION 2020 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Nadine GUIGOT, Maire,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 - AFFECTATION DES RESULTATS :

Le Conseil Municipal, 10 voix pour et 0 voix contre,

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de : 403 625,397€,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement d'un montant de : 22 432,44 € moins le solde des Restes à Réaliser d'investissement de : 10 000,00€,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget Primitif 2020, le résultat de fonctionnement comme suit :

. Affectation en réserves (compte 1068)	
financement de la section d'investissement :	0,00 €
. Report en section de fonctionnement (compte 002) :	403 625,97 €

4- BUDGET PRIMITIF 2021 :

Le Conseil Municipal,

Vote, 7 voix pour et 3 voix contre, le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement : 694 201,00 €
- Section d'investissement : 113 043,00 €

5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021 :

Madame le Maire propose un versement des subventions de la manière suivante :

. Associations communales à l'identique de l'année 2020, à savoir :
versement d'un forfait de : 300,00 euros pour les 5 premiers adhérents + 19,00 euros par adhérent supplémentaire, pour chaque association.

. Autres subventions :

- A.F.C.M : 77,00 euros
- A.F.L.M : 77,00 euros
- A.D.M.R : 214,00 euros
- Ciné Rural : 300,00 euros
- C.C.A.S : 3 0000,00 euros
- A.F.R : 3 300,00 euros
- Coopérative scolaire : 153,00 €

et sollicite le Conseil Municipal au vote de chacune de ces subventions. L'ensemble des Conseillers Municipaux vote à l'exception de ceux impliqués dans une des associations. Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, acceptent la proposition de Mme le Maire.

6 - VOTE DU TAUX DES TAXES 2021 :

Le Conseil Municipal,

Décide, par 9 voix pour et 1 voix contre, de diminuer les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2021 qui s'établissent ainsi :

- . Taxe foncière (bâti) : **38,12 %**
- . Taxe foncière (non bâti) : **31,96 %**

En attente réponse Mme leclercq, Trésorière pour taux avec diminution de : 5 000,00 € sur le montant total attendu.

M. Eric Potdevin vote contre par souci d'équité entre les locataires et les propriétaires.

7 - DELIBERATION PRIME COVID 19 AUX AGENTS COMMUNAUX :

Mme le Maire, propose à l'ensemble des Conseillers Municipaux présents d'attribuer « une prime COVID 19 », pour l'année 2021, aux agents communaux qui ont continué à travailler pour la collectivité durant la période de crise sanitaire liée au virus « COVID 19 » .

Après, en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité de verser :

- Une prime pour l'année 2021 d'un montant de : 500,00 € net,
 - Aux 4 agents de la commune, à savoir : Mme Capelle Francine, Mme Froissart Valérie, Mme Januska Cécile et M. Lelong Christophe.
- Cette prime sera donc versée en une seule fois pour l'année 2021.

8 - AIDE FINANCIERE AUX ADMINISTRES :

Mme le Maire refait le point sur ce sujet déjà évoqué lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal et explique qu'elle a contacté Mme Leclercq Trésorière à Breteuil afin de connaître les obligations à respecter pour verser aux différents foyer une aide financière.

Les Conseillers Municipaux jugent ces obligations beaucoup trop complexes au vu du faible montant pouvant être distribué aux différents foyers de la commune.

Ils proposent donc l'achat de jeux de plein air (type aire de jeux) pour les enfants avec le budget du compte « Fêtes et cérémonies » non utilisé durant l'année 2020 suite à la crise sanitaire.

Néanmoins, les Conseillers Municipaux demandent à ce que Mme le Maire se renseigne auprès de la Trésorerie afin de savoir s'il est possible d'offrir des cartes multi enseignes et que si cela était trop compliqué qu'ils opteraient pour les jeux de plein air.

9 - QUESTIONS DIVERSES :

* Mme Michèle Riquier demande la copie format papier des comptes de la commune : « Grande livre 2020 » .

* Mme le Maire explique que Mme Offré a demandé auprès de la mairie l'ouverture d'une M.A.M. (Maison des Assistantes Maternelles) chez elle. Les Conseillers Municipaux demandent à Mme le Maire de se renseigner.

* Mme le Maire passe la parole à M. Nicolas Demazure, Président de l'Association Foncière. M. Nicolas Demazure explique que lors de la réunion de l'Association Foncière du lundi 12 avril 2021, les membres ont sollicité la commune pour l'achat d'un camion de cailloux afin de finir les travaux d'entretien du chemin communal (chemin du chêne, chemin entretenu par la commune). Les Conseillers Municipaux acceptent.

* M. Philippe Buquet demande à M. Julien Grégoire si l'entreprise COLAS a prévue de réparer le bout de chemin du Tour de Ville qu'elle a dégradé lors de la construction de la plateforme.

* Mme le Maire présente un devis pour le changement des portes des vestiaires du stade envoyé par M. Corentin Zambonini, Président du club. Les Conseillers Municipaux acceptent sur le principe, mais demandent un autre devis avec des portes de bonne qualité type alu.

* M. Bruno Dumesge fait un bref résumé sur la réunion du Syndicat des eaux à laquelle il a assisté.

* M. Bruno Dumesge explique qu'un projet de l'association scolaire pour « Un dépôt de livres » dans certains endroits des rues de la commune est en cours, et que pour cela la commune sera sollicitée pour financer l'achat de matériaux. Il précise également que les enfants participeront à la réalisation de ce projet. Le Conseil Municipal accepte.

Fin de la séance à 20h30.

Le Maire,

Les Conseillers,